



Mont  
Saint  
Aignan

## RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 16/07/2024 par : Monsieur Laurent VEILLER  demeurant à : 19 rue du Lieuvin 76130 MONT SAINT AIGNAN  pour : Construction d'une véranda sur un terrain sis à : 19 Rue du Lieuvin à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE  n° : <b>DP 076 451 23 00068</b> <b>2024.1418</b> surface de plancher (1) : 21,50 m <sup>2</sup>  surface du terrain : 311,00 m <sup>2</sup> cadastre : AD114
--	--

### LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 23 00068 en date du 19/06/2023  
délivrée à Monsieur Laurent VEILLER pour la construction d'une véranda ;  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 16/07/2024 tendant au retrait de ladite  
déclaration préalable ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur  
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 25 juillet 2024  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine